

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Version juillet 2026



Jusqu'à 4 000€* d'aide dans la limite des fonds disponibles 

**sous conditions de ressources*

Prime de 4 000€ dans la limite des fonds disponibles Dans la limite de 80% du coût total TTC des travaux		Prime de 2 000€ sans condition de ressources Dans la limite de 50% du coût total TTC des travaux
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus modestes et très modestes	
1	< 22 259 €	
2	< 32 553 €	
3	< 39 148 €	
4	< 45 735 €	
5	< 52 348 €	
Par personne supplémentaire	+ 6 598 €	

Les montants ci-dessus correspondent aux « revenus fiscaux de référence » des personnes composant le ménage. Si ces dernières ont des avis d'imposition distincts, le montant à prendre en compte est la somme de leurs « revenus fiscaux de référence ».

Source : le guide des aides financières 2026 – anah.gouv.fr

L'opération « Coup de pouce » aux foyers modestes se poursuit :

- ✓ Acompte fixe de 500€
- ✓ Prime versée au professionnel avant de payer les travaux

Le Fonds Air Bois EnR est une action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve,

portée par



animée et gérée
par



financée par



Pourquoi un Fonds Air Bois EnR ? Page à conserver

Dans la vallée de l'Arve, les mesures effectuées depuis plusieurs années sur la qualité de l'air montrent des dépassements des seuils autorisés pour certains polluants, dont les particules fines en suspension (PM10). **La première source d'émission** de ces particules étant le **chauffage individuel au bois**.

De quoi s'agit-il ?

Le Fonds Air Bois EnR vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs cheminées ouvertes (foyers ouverts) ou leurs anciens appareils de chauffage au bois (**antérieurs à 2005**), en fonctionnement dans le logement, par des appareils de chauffage récents et performants au bois ou par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage (éligible à l'aide gouvernementale MaPrimeRénov').

L'aide d'un montant maximum de 4 000 euros, est versée directement aux particuliers cf. page de garde.

 L'utilisation des cheminées ouvertes dans la vallée de l'Arve est interdite par arrêté préfectoral depuis le 1^{er} janvier 2022 dans les 41 communes du périmètre du PPA de la vallée de l'Arve. Sont concernées toutes les cheminées ou installations de chauffage dont le foyer brûle librement le bois sans enceinte destinée à confiner la combustion pour en améliorer le rendement. Afin d'aider les particuliers à mettre en conformité leurs installations, le remplacement des foyers ouverts restent éligibles à la prime Fonds Air Bois EnR.

D'autres aides financières à la rénovation énergétique sont cumulables (MaPrimeRénov', Eco-prêt à taux zéro, CEE), **pensez à faire les demandes avant d'effectuer les travaux !**

Pour plus d'information, contactez un conseiller France Rénov' Haute-Savoie* (pour la rénovation énergétique et les aides financières) au **04 56 19 19 19**.



*France Rénov' en Haute-Savoie est un **service public gratuit, neutre et indépendant** qui apporte informations, conseils et accompagnement pour toute personne concernée par la rénovation de l'habitat => <https://www.innovales.fr/metiers/france-renov-haute-savoie/>

Quelles conditions pour obtenir l'aide ?

- Être un particulier (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire).
- Habiter l'une des **41 communes** du territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve : AMANCY, ARACHES-LA-FRASSE, ARENTHON, AYSE, BONNEVILLE, BRIZON, CHAMONIX-MONT-BLANC, CHATILLON-SUR-CLUSES, CLUSES, COMBLOUX, CONTAMINE-SUR-ARVE, CORDON, CORNIER, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, ETEAUX, GLIERES-VAL-DE-BORNE, LA CHAPELLE RAMBAUD, LA ROCHE-SUR-FORON, SAINT-LAURENT, LE REPOSOIR, LES CONTAMINES MONTJOIE, LES HOUCHES, MAGLAND, MARIGNIER, MARNAZ, MEGEVE, MONT-SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES, PASSY, PRAZ-SUR-ARLY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, SAINT-SIGISMOND, SAINT-SIXT, SALLANCHES, SCIONZIER, SERVOZ, THYEZ, VALLORCINE, VOUGY.
- Le logement concerné est une **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans.
Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs avec des locataires en résidence principale sont éligibles
- Vous utilisez un **ancien appareil de chauffage au bois** (poêle, insert, cuisinière, chaudière, ...) antérieur à 2005 et installé avant cette date ou une **cheminée ouverte**, en place et en état de fonctionnement...
Une photo de l'appareil en fonctionnement est requise
- Vous souhaitez le remplacer par un équipement performant, fonctionnant au bois (certifié Flamme Verte ou équivalent) ou avec une autre énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage, installé par un **professionnel qualifié** (certifié RGE dans la catégorie des travaux réalisés) signataire de la charte des Fonds Air.
- Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A et attendre l'avis favorable avant de commencer les travaux ;
- Déposer l'ancien appareil en déchetterie pour destruction (dépôt chez un ferrailleur refusé) après avis du SM3A.

Quelle est la marche à suivre ?

Page à conserver

ATTENTION LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ ET VALIDE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

AVANT LES TRAVAUX

1. Contactez des professionnels qualifiés signataires de la charte des Fonds Air.

Etablir un ou plusieurs devis répondant aux conditions.

Liste des professionnels signataires et liste des appareils de chauffage au bois éligibles à consulter sur www.fonds-air-bois.fr

2. Envoyez le dossier de demande d'aide au SM3A (adresse ci-dessous).

Le dossier doit être accompagné des documents suivants :

- Un justificatif de résidence principale : copie du dernier avis d'imposition.

Cas particuliers : Si vous êtes un nouvel arrivant, faire parvenir une copie de l'attestation simplifiée délivrée par le notaire + RIB à votre nouvelle adresse ; Si vous êtes propriétaire bailleur, joindre la copie du dernier avis d'imposition du locataire ; Si vous êtes le preneur de location, joindre une copie du bail de location et un RIB à votre nouvelle adresse.

- Une photo de l'ancienne installation en fonctionnement en plan large.

Incluant des éléments visibles de la pièce où il est installé (portes, escaliers, fenêtres...).

Un **contrôle** avant acceptation du dossier pourra avoir lieu au domicile pour vérifier le bon respect des critères.

En cas de non-respect, le dossier sera refusé et l'entreprise en charge des dossiers **sanctionnée**.

3. Attendez la réception du courrier notifiant l'avis favorable donné à votre dossier avant de **lancer les travaux**.

Si l'avis est **favorable** le courrier sera accompagné de 2 formulaires à conserver pour la suite de la procédure : la demande de versement et le certificat de dépôt en déchetterie. Dès réception du courrier vous pouvez lancer les travaux et déposer l'ancien appareil en déchetterie (certificat de dépôt en déchetterie à faire tamponner par le gardien).

A réception du courrier d'avis favorable, vous avez **jusqu'au 31 décembre 2026** pour réaliser les travaux et transmettre au SM3A la demande de versement de la prime, accompagnée des pièces justificatives demandées. Passé ce délai, votre demande ne pourra plus être prise en compte.

APRÈS LES TRAVAUX

4. A l'issue des travaux et après paiement de la facture, transmettez au SM3A votre dossier de demande de versement de la prime (documents reçus avec le courrier d'avis favorable, voir point 3.). Ce dossier devra être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous **accompagné d'une photo du nouvel appareil en fonctionnement**.

A réception de ce dossier complet, prévoir un délai de 3 mois pour le versement effectif sur votre compte bancaire.

Pour donner un **coup de pouce aux foyers modestes** et les accompagner dans le financement de leurs travaux, un versement anticipé de la prime est proposé, rendez-vous en page 8 « Annexe B : demande de versement anticipé »

Contacts et adresse :

Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A, en charge de l'instruction des dossiers :

FICHE 1 : IDENTITE ET DEVIS

A remplir par le bénéficiaire ET l'entreprise

Données relatives au bénéficiaire

A remplir par le bénéficiaire

NOM, Prénom : _____

Adresse N° : _____ Voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Adresse mail : _____

Pour les propriétaires bailleurs, nom de l'occupant : _____

Adresse N° : _____ Voie : _____

du Code postal : _____ Ville : _____

logement Tél. : _____ Adresse mail : _____

☐ Je demande la prime de 4 000€ : je joins la copie de mon dernier avis d'imposition et vérifie mon éligibilité (→ page de garde)

Nombre de personnes composant votre ménage : _____ (renseignement obligatoire)

Devis

A remplir par l'entreprise

NOM de l'entreprise : _____ Nom du signataire : _____

Qualification : _____ N° de qualification : _____

Adresse e-mail : _____

Date (même approximative) prévue d'installation du nouvel appareil : _____ / _____ / _____

L'ancien appareil est remplacé par une autre énergie renouvelable que le bois ?

Ne remplissez pas la partie « Devis », référez-vous à l'Annexe A « Projet EnR » et transmettez le devis détaillé avec le dossier de demande d'aide.

		DEVIS (Montants Hors Taxe)
Type d'appareil à remplacer (insert, poêle, foyer ouvert, ...) : _____ Coût du démontage et évacuation : →		
Type d'appareil neuf (insert, poêle, ...) : _____ Marque : _____ Modèle : _____ Émissions de poussières : _____ mg/Nm ³ Puissance nominale : _____ kW Rendement : _____ % Emissions de CO : _____ mg/Nm ³ Label Flamme Verte : ☐ OUI ☐ Equivalent ADEME Coût : →		
Fournitures et équipements¹ : (ex : grilles, hotte, dallage, ...)	Coût : →	
Tubage :	Coût : →	
Main d'œuvre : Tarif horaire : Temps passé :	Total : →	
TOTAL HT en Euros :		
Taux de TVA en % :		
TOTAL TTC en Euros :		

¹ Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR

FICHE 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR ET ACCORDS

A remplir par le bénéficiaire ET l'entreprise

Je soussigné(e) (**bénéficiaire**), Nom : _____ Prénom : _____

Je soussigné(e) (**entreprise**), Nom : _____ Prénom : _____
Entreprise / société : _____

1. Certifie sur l'honneur que les **travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005**, installé dans le logement avant cette date **et en état de marche** ;
2. Certifie sur l'honneur avoir réalisé le **dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme** en vigueur (EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque) ;
3. Certifie que ma **qualification RGE sera à jour lors de la réalisation et la facturation des travaux** ;
4. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts ;
5. Reconnais être informé de pouvoir cumuler les CEE, les aides MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro ;
6. M'engage à **faire éliminer l'ancien appareil en déchetterie** (dépôt auprès de ferrailleurs non accepté) et **fournir au SM3A le certificat de dépôt en déchetterie** (obligatoire pour que la prime soit versée, hors foyer ouvert) ;
7. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale ;
8. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans ;
9. Accepte le principe d'une visite de contrôle sur site permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 ou d'une cheminée ouverte ainsi que de la bonne mise en œuvre du nouvel équipement ;
10. M'engage à laisser l'appareil nouvellement installé et financé par la prime du Fonds Air Bois EnR dans le logement et ce, même en cas de vente du logement ;
11. M'engage à attendre la réception du courrier notifiant l'avis favorable donné à mon dossier avant de démarrer les travaux ;
12. M'engage à déclarer la prime du Fonds Air Bois EnR si je bénéficie d'aides complémentaires MaPrimeRénov' ;
13. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

Des données ici collectées pourront être utilisées par les financeurs du Fonds Air Bois EnR, dans le cadre uniquement du suivi et de l'évaluation de cette opération pilote. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre : ☐

Signature du bénéficiaire :

Fait à :

le :

Signature et cachet de l'entreprise partenaire du Fonds Air Bois EnR :

Fait à :

le :

La signature de cette déclaration sur l'honneur engage le particulier et le professionnel. En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises à l'encontre du professionnel signataire et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république à l'encontre des deux parties.

**ATTENTION : LE NON-RESPECT DES CONDITIONS OU DE LA MARCHÉ A SUIVRE ENTRAÎNERA
UN AVIS DÉFAVORABLE À L'OBTENTION DE LA PRIME.**

Votre situation 		Votre logement 	
Situation : ☐ Agriculteur exploitant ☐ Artisan, commerçant, Chef.fe d'entreprise ☐ Employé ☐ Ouvrier ☐ Cadre ☐ Profession intermédiaire ☐ Retraité ☐ Autre, sans activité	Occupation du logement : ☐ Propriétaire occupant ☐ Propriétaire bailleur ☐ Locataire ☐ Occupant à titre gratuit Âge : ☐ 18-24 ans ☐ 25-34 ans ☐ 35-49 ans ☐ 50-64 ans ☐ 65 ans et plus	Nature du logement : ☐ Maison individuelle ☐ Appartement Surface chauffée du logement : _____ m ² Année d'achèvement de la construction : _____ Avez-vous effectué des travaux d'isolation avant de changer votre appareil de chauffage ? ☐ Oui ☐ Non	

Matériel et pratiques du chauffage au bois 																																																			
Âge de l'appareil à changer* : _____ Année d'installation de cet appareil dans le logement* : _____ <i>*Réponses obligatoires, contrôles fréquents.</i>		Approvisionnement en bois : ☐ Personnel ou Gratuit, durée de séchage : _____ ☐ Point de vente non spécialisé ☐ Producteur ☐ Autre : _____																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ancien appareil</th> <th>Nouvel appareil</th> <th>Appareil</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Foyer ouvert / cheminée</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Insert / foyer fermé</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Poêle</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Cuisinière à bois</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Chaudière à bois</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>Energie renouvelable</td></tr> <tr><td colspan="3">Usage</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Chauffage de base</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Chauffage d'appoint</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Plaisir / Agrément</td></tr> <tr><td colspan="3">Combustible</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Bois bûche</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Granulés / pellets</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Bois de récupération</td></tr> <tr><td>☐</td><td>☐</td><td>Autre : _____</td></tr> </tbody> </table>		Ancien appareil	Nouvel appareil	Appareil	☐	☐	Foyer ouvert / cheminée	☐	☐	Insert / foyer fermé	☐	☐	Poêle	☐	☐	Cuisinière à bois	☐	☐	Chaudière à bois			Energie renouvelable	Usage			☐	☐	Chauffage de base	☐	☐	Chauffage d'appoint	☐	☐	Plaisir / Agrément	Combustible			☐	☐	Bois bûche	☐	☐	Granulés / pellets	☐	☐	Bois de récupération	☐	☐	Autre : _____	Quelle essence de bois achetez-vous ? ☐ Résineux ☐ Feuillus Quantité annuelle de bois consommée : _____ m ³ bois ou stères <i>rayez la mention inutile</i>  1 stère n'est pas toujours égale à 1m ³ , selon la taille des bûches, les vides sont mieux occupés. Ramonage... ☐ Par vous-même ☐ Par un professionnel ... et fréquence : ☐ Moins d'une fois par an ☐ 1 fois par an ☐ 2 fois par an ☐ Plus de 2 fois par an	
Ancien appareil	Nouvel appareil	Appareil																																																	
☐	☐	Foyer ouvert / cheminée																																																	
☐	☐	Insert / foyer fermé																																																	
☐	☐	Poêle																																																	
☐	☐	Cuisinière à bois																																																	
☐	☐	Chaudière à bois																																																	
		Energie renouvelable																																																	
Usage																																																			
☐	☐	Chauffage de base																																																	
☐	☐	Chauffage d'appoint																																																	
☐	☐	Plaisir / Agrément																																																	
Combustible																																																			
☐	☐	Bois bûche																																																	
☐	☐	Granulés / pellets																																																	
☐	☐	Bois de récupération																																																	
☐	☐	Autre : _____																																																	
Achat de bois labellisé qui garantit sa qualité ? ☐ Oui, quel label ? _____ ☐ Non ☐ Je ne sais pas		Stockez-vous votre bois de cette façon ? ☐ Oui ☐ Non,... mais bientôt ! 																																																	
 Il n'est jamais trop tard pour changer ses habitudes : toutes les bonnes pratiques du chauffage au bois sur : https://www.fonds-air-bois.fr/les-bonnes-pratiques-du-chauffage-au-bois/																																																			

Pourquoi changer d'appareil et comment avez-vous entendu parler du dispositif ? 																									
Quelles sont vos 2 motivations principales pour ce changement d'appareil ? ☐ Economiser du bois / de l'énergie ☐ Bénéficier de l'aide financière ☐ Favoriser le circuit court ☐ Améliorer la qualité de l'air ☐ Gagner en confort / chaleur ☐ Autre : _____																									
Comment avez-vous connu cette aide ? <table border="0"> <tr> <td>☐ Mon installateur</td> <td>☐ Evènement marchés, festivals...</td> <td>☐ Magasin de bricolage</td> <td>☐ TV</td> </tr> <tr> <td>☐ Mon ramoneur</td> <td>☐ Foire internationale, mieux vivre expo...</td> <td>☐ https://mavallee-enclair.fr/</td> <td>☐ SMS</td> </tr> <tr> <td>☐ Bouche à oreilles</td> <td>☐ Collectivité, mairie</td> <td>☐ Réseaux sociaux</td> <td>☐ Courrier adressé</td> </tr> <tr> <td>☐ Presse locale</td> <td>☐ bulletin municipal, site web, flyer, ...</td> <td>☐ Affiches et panneaux</td> <td>☐ Conseiller info énergie</td> </tr> <tr> <td>☐ Radio</td> <td>☐ Sac à pain</td> <td>☐ Agence immobilière / Notaire</td> <td>☐ Autre : _____</td> </tr> <tr> <td>☐ Commerces</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		☐ Mon installateur	☐ Evènement marchés, festivals...	☐ Magasin de bricolage	☐ TV	☐ Mon ramoneur	☐ Foire internationale, mieux vivre expo...	☐ https://mavallee-enclair.fr/	☐ SMS	☐ Bouche à oreilles	☐ Collectivité, mairie	☐ Réseaux sociaux	☐ Courrier adressé	☐ Presse locale	☐ bulletin municipal, site web, flyer, ...	☐ Affiches et panneaux	☐ Conseiller info énergie	☐ Radio	☐ Sac à pain	☐ Agence immobilière / Notaire	☐ Autre : _____	☐ Commerces			
☐ Mon installateur	☐ Evènement marchés, festivals...	☐ Magasin de bricolage	☐ TV																						
☐ Mon ramoneur	☐ Foire internationale, mieux vivre expo...	☐ https://mavallee-enclair.fr/	☐ SMS																						
☐ Bouche à oreilles	☐ Collectivité, mairie	☐ Réseaux sociaux	☐ Courrier adressé																						
☐ Presse locale	☐ bulletin municipal, site web, flyer, ...	☐ Affiches et panneaux	☐ Conseiller info énergie																						
☐ Radio	☐ Sac à pain	☐ Agence immobilière / Notaire	☐ Autre : _____																						
☐ Commerces																									

ANNEXE A : PROJET ENERGIE RENOUVELABLE

A remplir par le bénéficiaire

*si les travaux concernent le remplacement d'un appareil de chauffage au bois par
une énergie renouvelable ayant une fonction de chauffage*

Le Fonds Air Bois EnR peut également financer des travaux liés au remplacement d'appareil de chauffage au bois par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage : pompe à chaleur, chauffage solaire, chauffe-eau solaire thermique, ...

Votre projet (hors installation d'un poêle, insert, chaudière ou cuisinière) doit être détaillé ci-dessous et accompagné du devis détaillé d'un professionnel certifié RGE (certification à joindre également) dans la catégorie des travaux effectués (liste sur www.france-renov.gouv.fr). Pour vous accompagner dans le choix de votre nouvelle installation, contactez **France Renov' Haute-Savoie** (service public gratuit d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières) au **04 56 19 19 19**.

VOTRE PROJET :

Nouvelle installation prévue :

Professionnel choisi (nom de l'entreprise) :

Je transmets ce document dûment rempli au SM3A et accompagné du :

- ☐ **Devis détaillé du professionnel**, installateur de mon nouveau moyen de chauffage
- ☐ **Certificat de qualification RGE** de l'installateur de mon nouveau moyen de chauffage
- ☐ **Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR** : Fiches 1, 2 et 3.

ANNEXE B : DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE

A remplir par le bénéficiaire s'il est éligible au « coup de pouce » aux foyers modestes

Le Fonds Air Bois EnR propose aux ménages aux « ressources modestes » un coup de pouce pour le financement de leurs travaux dans le cadre du Fonds Air Bois : **la prime est versée avant les travaux**, directement aux professionnels désignés « solidaires » (liste sur www.fonds-air-bois.fr). La procédure habituelle consiste à verser la prime au particulier une fois les travaux effectués et payés par le particulier. Avec cette procédure spéciale foyers modestes, **vous n'avancez pas le montant de la prime**. De plus, le professionnel solidaire des foyers modestes s'engage à vous demander un **acompte fixe de 500€** uniquement.

Vous pouvez également cumuler le Fonds Air Bois EnR avec d'autres aides (CEE, MaPrimeRénov', Eco-prêt à taux zéro, TVA à 5,5%). Plus d'informations sur www.fonds-air-bois.fr.

Le montant cumulé de MaPrimeRénov' et de toutes les aides publiques et privées perçues ne dépasse pas 100% de la dépense éligible après remise, ristourner ou rabais des entreprises.

Source : MaPrimeRénov' - Guide des aides financières 2026

Êtes-vous éligible ?

Les ressources des ménages sont considérées comme modestes selon le barème national de l'Agence Nationale de Habitat (ANAH). **Si votre revenu fiscal de référence** (indiqué sur votre avis d'imposition) **est inférieur aux barèmes ci-dessous vous pouvez demander à votre installateur de souscrire à la procédure spécifique aux foyers modestes** :

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5	Par pers. Suppl.
Ménages aux ressources modestes (€ = Revenu Fiscal de référence)	<22 259 €	<32 553 €	<39 148 €	<45 735 €	<52 348 €	+ 6 598 €

Barème 2026 « Hors Île-de-France » de l'Agence Nationale de l'Habitat

Pour vous accompagner...

- L'équipe Fonds Air Bois est à votre disposition : fonds-air-bois@sm3a.com ; 04 50 25 24 91 ; www.fonds-air-bois.fr
- Choisissez un professionnel « solidaire » des foyers modestes et partenaire du Fonds Air Bois de la vallée de l'Arve en consultant l'annuaire disponible sur www.fonds-air-bois.fr
- Pour choisir votre nouvelle installation ou vous renseigner sur le cumul des aides financières, contactez France'Renov Haute-Savoie (service public gratuit d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières) au 04 56 19 19 19.

DEMANDE DU BENEFICIAIRE	ENGAGEMENTS DU PROFESSIONNEL
Je suis éligible au versement anticipé de la prime du Fonds Air Bois EnR et je souhaite en bénéficier. Je joins à mon dossier de demande d'aide (Fiches 1, 2 et 3) : ☐ mon dernier avis d'imposition ; ☐ ce document « annexe B » dûment rempli ; ☐ une photo de mon appareil en place et en fonctionnement (avec un recul suffisant pour reconnaître la pièce après les travaux). Signature du bénéficiaire : Fait à : le :	En tant que « professionnel solidaire » des foyers modestes, je m'engage à faire bénéficier mon client du versement anticipé de la prime Fonds Air Bois et à : • Fixer le montant de l'acompte à maximum 500€ ; • Transmettre au SM3A la facture d'acompte « certifiée acquittée » ainsi que mon RIB ; • Effectuer les travaux dans un délai de 2 mois à réception par le SM3A des documents susnommés. Signature et cachet de l'entreprise partenaire des Fonds Air : Fait à : le :